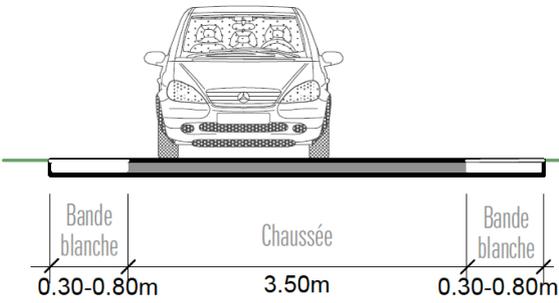


<p>MESURE M7.2</p>	<p>ARDON / EXTENSION DU CONCEPT DE MODERATION DES VITESSES DANS LES QUARTIERS SUD</p>	
<p>Thématique(s) M7 - Aménagements multimodaux prioritaires pour la valorisation des centres de localités M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité U1 - Les centres historiques</p>	<p>Priorité : A</p>	
<p>Territoire concerné : Ardon Maitre d'ouvrage : Ardon</p>		
<p>Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M8.1 - Vétroz / Création d'une liaison directe entre le sud de Vétroz et l'autoroute M8.3 - Ardon, Vétroz, Conthey / Accessibilité sud Autres coordinations : -</p>		
		
		
<p>Source : Ardon – Concept d'aménagement du réseau routier, team+, mai 2016</p>		

INTENTION

Etat actuel

Les quartiers nord d'Ardon sont modérés : une zone de rencontre a même été créée.

Une étude récente a montré qu'il y avait peu de trafic de transit à Ardon et que celui-ci était dû majoritairement aux habitants (trafic local).

Un cheminement piéton a été mis en place à l'avenue de la Gare afin de sécuriser les piétons étant donné l'absence de trottoir (mesure MD10 du PA2). D'autres cheminements devraient être créés vers les autres pôles d'intérêt (Eglise, commerces, etc.).

Données quantitatives : Mesure non concernée.

Objectifs

- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Assurer la sécurité et la qualité de vie des riverains dans les centres
- Diminuer le trafic de transit dans les lieux de vie.

Description de la mesure

L'extension de la zone 30 aux quartiers permettra d'orienter le trafic plus rapidement sur les axes principaux (route de débord, autoroute).

La qualité de vie dans ses quartiers n'en sera que meilleure et la cohérence de la hiérarchie du réseau routier sera assurée.

L'amélioration des liaisons douces internes à la commune notamment pour rejoindre les centralités fait également partie de cette mesure multimodale. Tous les aménagements sont détaillés dans l'étude réalisée en 2015 (cf. Faisabilité).

EVALUATION

Opportunité

Pour prolonger la modération du centre du village, les quartiers sont également inclus dans la zone à vitesse modérée. Cette mesure est en accord avec la stratégie de l'agglomération qui consiste à densifier au sein des communes le réseau local de mobilités douces, ainsi qu'à modérer et apaiser les quartiers et les traversées de localité dans une volonté d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des riverains.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste par la sécurisation des cheminements
- valorisation du réseau routier.

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- amélioration de la qualité des espaces publics

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- mesure qui améliore la sécurité de tous les usagers
- réduction des vitesses
- revitalisation de l'espace routier
- modération du trafic par la mise en place d'un système de "porte" pour différencier les secteurs et donc les régimes de vitesse (recommandations du bpa)

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- diminue le trafic et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air)

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Ardon – Concept d'aménagement du réseau routier, team+, mai 2016

REALISATION	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2019 Date prévue de la mise en service : 2020	Calendrier de remise de l'avant-projet 2018
Coûts Coûts estimés : CHF 2 940 000.- HT	
Financement Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	